



Dossier du BHI n° AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 50/2016
28 septembre 2016

**ADOPTION DE L'ÉDITION 1.0.0
DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-5A –
NORMES DE COMPÉTENCE POUR LES HYDROGRAPHES DE CATEGORIE « A »**

Référence : LC de l'OHI 30/2016 du 1^{er} juillet – *Demande d'approbation de l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5A – Normes de compétence pour les hydrographes de « catégorie A ».*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence proposait l'adoption de l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5A – *Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A »*. Le Comité de direction souhaite remercier les 62 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre circulaire : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

2. Tous les Etats membres, excepté deux, ont approuvé l'adoption de la nouvelle édition de la S-5A ; un n'a pas donné son approbation et l'autre s'est abstenu de voter. Huit Etats membres ont formulé des commentaires en plus de leur vote. Leurs commentaires et le résultat de leur examen qui a entraîné la proposition de plusieurs ajustements mineurs corrélatifs par le Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), sont fournis en annexe A à la présente.

3. L'OHI compte actuellement 85 Etats membres dont trois Etats suspendus. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour l'adoption de la nouvelle édition est de 42 voix. L'édition 1.0.0 proposée pour la publication de l'OHI S-5A est donc adoptée, avec l'inclusion des ajustements mineurs indiqués dans l'annexe A. La publication de l'OHI S-5 est désormais obsolète et remplacée par deux jeux distincts de normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A » (S-5A) et de catégorie « B » (S-5B).

4. La nouvelle édition 1.0.0 (*version anglaise uniquement*) est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int → Normes & Publications → téléchargement → S-5A. En plus des publications S-5A et S-5B (adoptées en janvier 2016), la page de téléchargement contient également le document d'accompagnement - *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes* et des documents supplémentaires, destinés à aider les instituts d'enseignement et de formation à préparer les soumissions de leurs programmes de catégorie A et de catégorie B en vue de l'obtention d'une homologation.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mustafa IPTES', is placed above the printed name.

Mustafa IPTES
Directeur

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Président de l'IBSC
- Président du CBSC
- Instituts d'enseignement et de formation homologués par l'IBSC

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 30/2016 ET COMMENTAIRES
DU COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE COMPETENCE
POUR LES HYDROGRAPHE ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE
(IBSC)**

**ADOPTION DE L'EDITION 1.0.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-5A
NORMES DE COMPETENCE POUR LES HYDROGRAPHE DE CATEGORIE « A »**

AUSTRALIE

Vote = OUI

L'Australie adresse ses félicitations pour cette version évolutive du programme de catégorie « A ».

Commentaire de l'IBSC : le comité remercie l'Australie pour son soutien.

BRESIL

Vote = OUI

Le service hydrographique brésilien (DHN) félicite l'IBSC pour son excellent travail relatif à la nouvelle édition de la S-5A. Néanmoins, le DHN souhaiterait faire les suggestions suivantes :

- a) chaque élément pourrait mentionner la « charge de travail minimum » requise (en heures de cours). Ceci faciliterait l'organisation du programme et de son contenu ;
- b) Elément H4.1a "Hydrographic survey requirements": le contenu relatif aux "seismic, gravity and geomagnetic surveys", "pipeline route, pipeline installation, inspection and cable laying surveys" est davantage applicable aux activités industrielles et pourrait donc être présenté en tant que niveau intermédiaire ; et
- c) Elément H6.1 "Real-time data acquisition and control" relatif aux produits des données du LiDAR : les ROV et les AUV pourraient également être présentés au niveau intermédiaire, étant donné que leur fonctionnement demeure onéreux et que d'autres systèmes hydrographiques à plus bas prix peuvent obtenir des résultats de qualité semblable, en utilisant les données issues de projets de tiers.

Commentaire de l'IBSC :

- a) *Le Comité a estimé que cette suggestion serait trop contraignante, notamment compte tenu du fait qu'un cours n'est pas seulement défini en termes d'heures de cours mais qu'il inclut également des exercices pratiques et des travaux de laboratoire. Les instituts doivent être libres de décider de la manière dont ils peuvent s'acquitter au mieux de chaque composante. Ainsi, le Comité examinera comment la formation est dispensée dans le cadre des soumissions.*
- b) *L'homologation sur la base des normes est recherchée par des établissements de formation en cartographie et de formation industrielle et les normes doivent donc tenir compte des différents types d'organisations. Par ailleurs, les hydrographes qui commencent leur carrière dans un service cartographique se tournent ensuite souvent vers le secteur commercial et ont besoin, pour cela, des compétences commerciales nécessaires.*
- c) *L'utilisation de ROV et d'AUV se développe rapidement et devient très répandu. Bien qu'il soit reconnu que leur fonctionnement est onéreux, un traitement approfondi est nécessaire même si les équipements ne sont peut-être pas disponibles aujourd'hui.*

COLOMBIE

Vote = OUI

Nous approuvons cette édition, néanmoins nous recommandons que soient pris en compte les commentaires formulés par la Colombie, dans sa lettre n° 29201602597 du 19 avril 2016.

Commentaire de l'IBSC : la lettre n° 29201602597 a été reçue après la date limite de sorte que le comité n'a pas pu en tenir compte dans le cadre du projet soumis à l'IRCC puis à l'approbation des Etats membres. Néanmoins les suggestions formulées dans la lettre ont été prises en compte dans la version finale de la S-5A, comme suit :

Page 3 : insérer l’item C “Programme preparation and submission” et la liste d’acronymes.

Approuvé

Elément H8 - Hydrographic Science subjects : inclure un sujet sur les organisations mondiales concernées par l’hydrographie et dont les décisions dépendent des données hydrographiques. L’objectif de formation est le suivant : “Sensibiliser les hydrographes au fait que les données bathymétriques ne servent pas uniquement pour les cartes marines mais sont aussi des outils vitaux pour d’autres organisations ”.

Non approuvé

En outre, corriger les items suivants :

Elément B3.6 – Learning outcomes: “Model a light ray - path through medium with various reflective and refractive properties. Use the characteristics of a lens to calculate ~~geometrical~~ (geometric) properties of an image”.

Non approuvé

Elément B3.8 – Content: “(iv) Measurement of ~~elapsd~~ (elapsed) time”.

Approuvé

Elément B4.2 – Content: “(ii) ~~ERIRBs~~ (EPIRBs) and SARSAT”.

Approuvé

Element H1.2d - Learning outcomes: “Specify, supervise and test the installation of GNSS hardware and software for both ~~inshore~~ (shore)”.

Non Approuvé

Elément H3.2b: “Satellite altimetry and Bathymetry”.

Non Approuvé

ITALIE

Vote = NON

Nous pensons que le système proposé implique des compétences trop nombreuses pour une seule spécialisation. Nous sommes favorables à la formation qui existe déjà et qui comporte plusieurs options. Par ailleurs, certains aspects ne sont pas pris en compte dans la version proposée pour la S-5A, comme par exemple :

- les éléments du fond marin;
- la nature du fond marin et les prélèvements de sédiments;
- la caractérisation du fond marin.

Commentaire de l’IBSC :

Les compétences prévoient un large éventail de spécialisations, plus nombreuses que celles qui pourraient être listées. Même si certaines compétences de base sont essentielles, les organisations sont libres de peaufiner leur programme en fonction de la spécialisation de leur choix, en affectant des heures supplémentaires. Le comité ne considère pas que les compétences constituent une spécialisation unique, mais elles permettent une plus grande souplesse que celle que pourraient apporter des spécialisations désignées.

En ce qui concerne les éléments du fond marin, cf. F3.1b. Il manquait effectivement un item sur les prélèvements de sédiments qui a été ajouté dans la version finale. L’élément H2.4 inclut la classification des fonds marins et l’objectif de formation pour l’élément H3.4a mentionne de manière spécifique la caractérisation du fond marin.

PAYS-BAS

Vote = ABSTENTION

Comme demandé, les Pays-Bas ont examiné l’édition proposée 1.0.0 de la S-5A en même temps que le document contenant les directives. Les Pays-Bas souhaitent remercier l’IBSC pour la mise à jour des directives à la suite de l’IRCC-8. Néanmoins, les Pays-Bas votent « BLANC » parce que le paragraphe 3.2 des directives (édition de juillet 2016) est actuellement encore trop ambigu et ce en dépit des efforts louables de l’IBSC. Nous sommes d’avis que deux actions sont encore nécessaires

pour remédier à cette ambiguïté. En ce qui concerne la conclusion du paragraphe 6 du document IRCC8-07H5, soumis par l'IBSC, les Pays-Bas souhaitent que le paragraphe 3.2 mentionne explicitement le caractère de recommandation de ce paragraphe. En outre, les Pays-Bas souhaitent que le texte de la conclusion contenue dans le paragraphe 7 de l'IRCC8-07H5 soit répété au paragraphe 3.2 des directives.

Commentaire de l'IBSC :

a) *Le cadrage des durées pour les normes de catégorie « B » et de catégorie « A » fait partie des directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes, comme indiqué au paragraphe 3.2. Dans le cadre de ces directives, et non pas des normes S-5A et S-5B, ce cadrage est proposé à titre de recommandation.*

b) *"When Category "B" precedes a Category "A" programme, the submitting institution must demonstrate in their submission that in the total combined training, the student will receive all Category "A" education at the level specified in the S-5A Standards." Cette phrase sera ajoutée au paragraphe 3.2 des directives.*

NOUVELLE -ZELANDE

Vote = OUI

La Nouvelle-Zélande reconnaît et apprécie les efforts significatifs réalisés par l'IBSC et le BHI pour élaborer une nouvelle édition de la S-5A – Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A ».

Commentaire de l'IBSC : le comité remercie la Nouvelle-Zélande pour son soutien.

SINGAPOUR

Vote = OUI

Nous approuvons l'adoption et nous prenons note de la soumission de la proposition du Japon et de la réponse consécutive de l'IBSC à l'IRCC comme suit : dans sa réponse l'IBSC précise que :

a) *"Time frames for Category "B" and Category "A" Standards are part of the "Guidelines for the implementation of the Standards of Competence for Hydrographic Surveyors", and are therefore given as recommendation."*

b) *"... in case where a Category "A" programme is preceded prior by a Category "B" programme, then the time frames for the Category "A" programme may take into account the time devoted to the Category "B" programme."*

c) *"When Category "B" precedes a Category "A" programme, the submitting institution must demonstrate in their submission that in the total combined training, the student will receive all Category "A" education at the level specified in the S-5A Standards."*

Commentaire de l'IBSC : le comité remercie Singapour pour son soutien. La phrase c) sera ajoutée au paragraphe 3.2 des directives (cf. commentaires apportés à la réponse des Pays-Bas)

SUEDE

Vote = OUI

La Suède souhaite remercier les membres du comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) pour leurs efforts de préparation de cette nouvelle édition. La Suède a examiné l'édition 1.0.0 ; elle n'a pas d'autre commentaire à ajouter et approuve la norme.

Commentaire de l'IBSC : le comité remercie la Suède pour son soutien.